



Les vieux Châteaux de la Vesouze⁽¹⁾

(ETUDE LORRAINE)

CHAPITRE IV

SENONES ET LES COMTES DE SALM. — LES SEIGNEURIES DE LA VESOUZE,
VASSALES DE METZ ET DE BAR.

SENONES ET LES COMTES DE SALM

Nous avons quitté l'évêque Etienne de Bar, au moment où, par un effort de toute sa puissance épiscopale, et avec l'aide de ses frères, il avait par la prise de Pierre-Percée rétabli son autorité suzeraine dans le Comté de Salm et sur les domaines de Senones.

Une solennité imposante, la dédicace de l'église de l'abbaye, achevée par l'abbé Antoine, consacra bientôt ces succès (1124).

A défaut du diocésain de Toul, dont le siège était vacant, Etienne, officiant en personne, réunit autour de lui, pour cette cérémonie, toutes les personnalités de la région, et le récit que nous en a conservé le moine Richer, nous montre à côté du voué Hermann, de Conrad de Langstein, son fils, Bencelin de Turquestein, beau-père de ce dernier, Conon de Buriville, Rainier de Domjevin, Raignier de Badonviller, Richer de Mesnil, et l'Abbé de Moyenmoutier, le Prévôt de Saint-Dié, et une brillante assemblée de tout sexe et de tout rang (2).

La dédicace solennelle de l'église de Senones, ne fut point une vaine manifestation.

Elle couronnait l'œuvre de restauration entreprise par l'évêque Etienne, affirmait sa puissance, et ouvrait pour l'abbaye, sous l'administration habile de son

(1) Voir le *Pays lorrain*, 1908, p. 305 et 357.

(2) *Aliisque quam pluribus diversi sexus et ordinis.* (Calmet IV. 439 et ecc.).

abbé une ère de prospérité. — Dès lors il y eut dans l'évêché de Metz assez d'ordre et de sécurité pour que l'évêque, cédant aux prédications ardentes du grand abbé de Clairvaux saint Bernard, put quitter son diocèse pour suivre en Palestine le roi de France, Louis VII (1), sans crainte de voir renaître derrière lui l'anarchie qu'il avait enrayée.

Depuis lors, le château de Pierre-Percée et les terres voisines demeurèrent un fief relevant des évêques qui sûrent exiger de leurs possesseurs, jusqu'au xv^e siècle, l'hommage et les services féodaux (2); et l'abbaye de Senones parvint à l'apogée de sa puissance territoriale.

L'abbé Antoine l'augmenta, dit-on, du double, et, dans le dénombrement qu'en fit en 1152 son successeur Humbert, on voit qu'elle posséda tout le Val de Senones, avec le marché qui s'y tenait tous les jeudis, Grandfontaine, Plaine, et une partie de la vallée de la Bruche; dans la vallée de la Vesouze: Ancerviller et Couvay, Montigny, Mignéville, Vacqueville, avec huit familles de serfs, Buriville, Ogéviller, Petonville, et la cure d'Hablainville; celle de Brouville et Deneuvre, etc., sans compter d'immenses domaines à Léomont, Anthelupt, Vitrimont, Art-sur-Meurthe, Vigneulles, Chenevières, et des droits à Bauzumont, Mouacourt, Bezange, Remoncourt, Crévic, Remenoville, Emberménil, et d'autres domaines éloignés jusque dans les diocèses de Strasbourg et Besançon (3).

Toutefois cette période de prospérité ne survécut guère à l'abbé et à l'évêque qui avaient su la faire naître. L'abbé Antoine mourut en 1137, l'évêque Etienne en 1160; et dès lors la négligence et l'incapacité des abbés ouvrirent pour l'abbaye une ère de décadence.

« Les biens ont été ou négligés, ou dissipés, ou aliénés, ou usurpés par les voués, ou par des seigneurs qui avaient la force entre les mains » (4).

Ils se faisaient concéder des parts dans les domaines, et finalement ils en restaient les seuls maîtres.

On leur avait concédé cependant plus de cent *menses* distraites des possessions de l'abbaye, de peur qu'ils ne missent la main sur le reste (5), « Malheur à moi, disait l'abbé, quand j'ai été élu, c'est à peine si l'avoué percevait dans toute la vallée quatre livres ou cent sols toulous... et j'ai toléré que les sols se changeassent en livres ! » (6)

Vers la fin du siècle, l'abbaye se trouvait déjà réduite à une telle indigence,

(1) Son nom figure parmi les membres de l'assemblée qui résolut, en 1148, le siège de Damas. (*Metz. Bénédict. II. 273*).

(2) *Docum. de l'Hist. des Vosges. V. p. 80. Calmet. Hist. II. 74 et I. 283.*

(3) *Doc. de l'Hist. des Vosges. V. 77. 83.*

(4) Sur les contrats d'accompagnement. Voir *doc. Hist. Vosges. V. 89.*

(5) *Ut ad cætera manum non extenderent. Chron. Senones. Calmet. IV. XXXVIII.*

(6) *IbidemX. XX.*

que les moines crurent bien faire en se donnant pour abbé un prêtre séculier, en réputation d'être fort riche et en état de soulager la communauté. Mal leur en prit, ce prêtre appelé Conon, ne put, ou ne voulut jamais se conformer aux usages du cloître ; il entra au chœur sans même avoir revêtu le froc monastique, ses éperviers, ses oiseaux de chasse au poing (1201).

Un autre qui lui succéda et gouverna pendant vingt-un ans, eut l'imprudence d'attirer à Senones le comte Henry II de Salm, et sa femme Judith ou Joathe de Lorraine, dame peu considérée, comme nous le verrons, qui s'y installèrent et disposèrent de tout.

Un autre enfin, jeune homme de mœurs légères, poussa la complaisance envers les nobles visiteurs du couvent, jusqu'à se distraire avec eux aux tours des baladins et des bouffons (1), au grand scandale du chroniqueur et des religieux restés fidèles à leur profession.

Les principaux auteurs de tant de maux, étaient (après que l'on a fait la part de la faiblesse des abbés et des mœurs du temps) les comtes de Salm, eux-mêmes, dont l'histoire, à cette époque, est faite de leurs exactions dans le couvent, et des drames intimes qui troublent leur famille.

Henry, premier du nom, digne émule de son père Hermann, s'était hâté de secouer le joug de l'évêché à la première vacance du siège. Il rançonnait les religieux, et s'attribuait, au mépris de toutes les règles, des avantages particuliers sur les revenus des moines (2).

Il fallut chercher une protection fort loin, et implorer l'archevêque de Trèves, afin qu'il s'armât de ses prérogatives de métropolitain pour réunir un tribunal ecclésiastique et censurer le comte (1149).

Son fils Henry II accrut pour un temps, la puissance de sa maison, par son mariage avec la fille du duc Ferry de Lorraine, qui lui apporta en dot de beaux domaines voisins des siens (3). Il ne bâtit pas de monastères, mais un château qu'il édifia sur un sommet solitaire, plus enfoncé dans la montagne que Pierre-Percée ou Turquestein, et mieux placé pour commander le versant alsacien de ses domaines ; et il lui donna son propre nom : Salm (vers 1224). Depuis, les aînés de cette maison ont accolé leur nom de famille à celui du château : Salm-Salm (4).

Mais leur destinée illustre eut des débuts tragiques, Henry II et Joathe, avaient

(1) *Doc. Hist. des Vosges*. V. p. 89. 90. 95. 98. 118.

(2) *Quod Comes Henricus, qui pro observatione præfate. Abbatie habet proprium beneficium et præbenda fratrum separatim, contra regulam.* (Calmet. IV. CCV.)

(3) Entre autres le village de Fontenoy, près de Glonville. Cette princesse se nommait Judith ou Joathe, d'où le nom de ce village : Fontenoy-la-Joûte.

(4) Sur la date de la fondation du château de Salm. Voir discussion. *Doc. pour servir à l'Histoire des Vosges*. V. 91 et *J. Arch. Lorr.* 1883, p. 188.

deux fils, dont l'ambition effrénée et les violences empoisonnèrent leur vieillesse.

L'aîné, Henry III, qui mourut jeune avant son père, était batailleur, orgueilleux, et plein d'une telle confiance dans sa jeunesse et sa valeur, qu'il n'aspirait à rien moins qu'à l'empire d'Allemagne (1). On lui avait même prêté le dessein de dépouiller ses parents.

Mais une mort prématurée et terrible ne lui permit pas de le réaliser. Il avait, sur le conseil de son chapelain, avalé un philtre secret, et depuis lors, sa santé était gravement atteinte. Il dut s'aliter et bientôt on le crut mort.

Dès qu'elle eut vent de cette nouvelle, sa mère, émue des rumeurs qui couraient sur les projets de son fils, le fit enterrer au plus vite à Haute-Seille.

Mais la nuit suivante on entendit comme des plaintes sortir du cercueil. Le matin venu on l'ouvrit... et ceux qui, la veille, y avaient placé le comte couché sur le dos, virent qu'il avait la face contre terre. — On l'avait enterré vivant (2).

L'autre fils d'Henry II, Ferry (1230 † vers 1258), mit à exécution les noirs desseins qu'on prêtait à son frère. Dès qu'il fut fait chevalier, il chassa de Blâmont « celui qui passait pour son père », nous dit le chroniqueur, dont les ressentiments à l'endroit de la comtesse Joathe, s'exhalent en ce sous-entendu plein d'amertume. Chose indigne, il contraignit le vieillard à se rendre à pied au château de Pierre-Percée. Il fut allé en cet équipage jusqu'à Salm, si l'abbé Baudoin ne lui eut prêté un cheval (3).

Ferry entreprit alors de dépouiller le fils de son malheureux frère, jeune homme encore incapable de se défendre, et qui vivait en Alsace dans le château de Ribeaupierre. Mais le jour vint où il fallut rendre gorge et remettre au légitime héritier de Salm, le manoir héréditaire, le château de Pierre-Percée, et des domaines à Morhange et à Viviers.

Ferry dut se contenter de sa part, c'est-à-dire de Blâmont; mais cette vie d'aventures et de rapines ne l'avait point enrichi. Accablé de dettes contractées auprès des riches bourgeois de Metz devenus les banquiers de la noblesse imprévoyante, il avait été plusieurs fois retenu dans les prisons de leur cité. Il lui fallut, pour se tirer de leurs mains, recourir à une honteuse extrémité.

Il aliéna son indépendance de tenancier d'un franc-alleu, vendit à l'évêque le château même de Blâmont, et lui prêta comme vassal l'hommage féodal.

Le bourg et le château de Blâmont durent recevoir une garnison; le donjon même ne fut soustrait à cette sujétion de vassalité qu'à la condition de concourir lui-même à le défendre en cas de besoin (1247).

(1) Richer. Calmet, IV. XXXVIII.

(2) Récit du moine Richer. Calmet, IV. XXXVIII. Voir aussi *J. arch. lorr.* 1883. p. 188, le testament de Henry III.

(3) Calmet, IV. XXXVIII.

« Si... il veut, il mettra au bourg de Blâmont autant de ses gens qu'il lui plaira... sauf ce : que le donjon du château n'est pas rendable, mais moi et mes hoirs l'en devons aider... » (1).

Ce ne fut pas la seule humiliation que Ferry III eut à subir. Il inféoda de même au duc de Lorraine les villages de Domjevin et de Lafrimbolle (2) et dut promettre que l'un de ses fils se ferait homme-lige du duc « et à défaut du mâle, la femelle. »

Les contemporains du comte Ferry ont vu dans ses malheurs la juste peine de ses crimes, car la vengeance divine, longtemps cachée, apparaît quelque jour plus claire que le soleil.

C'est Dieu lui-même qui le poussait ainsi de chute en chute (3).

Ce neveu que Ferry avait tenté de dépouiller devint le comte Henry IV de Salm, celui de tous qui fit le plus de mal à l'abbaye de Senones, mais paya ses exactions par une ruine presque complète.

Endetté comme son oncle, il dut recourir aux mêmes moyens, c'est-à-dire qu'il vendit à son suzerain, l'évêque de Metz, Jacques de Lorraine, non seulement les terres qu'il tenait comme voué de Senones, mais les châteaux mêmes de Pierre-Percée et de Salm (1250) (4).

Ainsi amoindri et humilié, il essaya de se venger sur l'abbaye. Il s'appropriâ les familles de serfs qui appartenaient aux moines ; il les obligea à ne conserver que quelques serviteurs.

La violence fut poussée à ce point que les religieux durent s'enfuir et se disperser, les uns à Etival, les autres à Léomont, emportant avec eux la châsse d'argent qui contenait les reliques du bienheureux Siméon, l'un des trésors de l'abbaye (5).

Cet exode n'attendrit pas le farouche comte de Salm. Il fallut recourir aux armes spirituelles que peu de seigneurs osaient alors braver.

Au milieu des larmes et des sanglots, on dépendit les saintes images qui ornaient l'église, et notamment la plus vénérable de toutes, celle du bienheureux Siméon, confesseur, septième évêque de Metz après saint Clément, dont une foule de miracles avaient fait l'objet d'une pieuse vénération. On les étendit par terre sur un lit d'épines, à l'entrée de l'église, et tous les dimanches, après de longues cérémonies et des chants lugubres, on annonçait que les oppresseurs de l'Eglise encouraient l'excommunication ; on les vouait à la vengeance de Dieu

(1) Martimprey. *Sires de Bl.* — *M. arch. lorr.*, 1891. Pièce justificative, p. 124.

(2) Lepage, *Comm.* 1, 529.

(3) *Et casu in casum corripiebat... Clarius luce apparuit.* Richer. Calmet, IV, xxxviii-xliii.

(4) Metz, *Bénédictins II*, 442.

(5) *Doc. hist. des Vosges*, V. 112.

et l'on ne craignait pas de prononcer ouvertement les noms du seigneur de Salm et de ses suppôts.

Des décrets du Saint-Siège conservés à l'abbaye lui avaient accordé le privilège de frapper elle-même des censures ecclésiastiques, ceux qui osaient la violenter (1253) (1).

D'autres eussent fléchi devant ces redoutables manifestations. Henry ne s'en émut pas.

Le siège de Metz étant vacant, il pouvait compter sur l'impunité. Il saisit la maison abbatiale et les granges, pratiqua des coupes sombres dans les forêts rétabli à Framont des forgerons qu'on l'avait naguère obligé de supprimer, enleva chevaux, bœufs, vaches, meubles, literie et cuisine, et chargea le tout sur ses chariots, tandis que les moines désolés sortaient en procession, ne laissant dans le couvent envahi par les soldats que le moine qui nous a tracé de ce drame le tableau « qu'il a vu de ses yeux, »

Un mépris aussi audacieux des pouvoirs et des privilèges de l'Eglise, causa plus de scandale que les pertes matérielles infligées à l'abbaye. Le diocésain de Toul, Gilles de Sorcy, s'en émut enfin, et fulmina à son tour la peine de l'interdit qui, frappant tous les domaines de Salm en y supprimant l'exercice du culte, jeta l'alarme et le désarroi dans tout le pays.

L'abbé de Moyenmoutier au nom de l'évêque de Toul, le curé de Vic pour celui de Metz, reçurent la mission périlleuse d'aller lire au comte de Salm la sentence qui frappait ses états. Le premier de ces émissaires fut arrêté à Badonviller et emprisonné. Il fallut pour le délivrer recourir au bras séculier, et faire avancer avec des hommes d'armes le prévôt du duc de Lorraine à Moyenmoutier. L'autre fut pris, chargé de fers, et ne s'en tira qu'en payant une rançon de soixante livres. La terrible sentence s'exécuta néanmoins, depuis la Septuagésime jusqu'au Vendredi saint de l'année 1261. On ne célébra plus la messe dans aucune église, le clergé dut refuser d'enterrer religieusement les morts, et, sauf par le viatique aux moribonds et le baptême aux enfants, il n'y eut plus de culte catholique.

Devant le scandale et l'indignation générale, il fallut enfin qu'Henry cédât. Il dut s'humilier et promettre solennellement de réparer ses torts. Alors les églises se rouvrirent au culte le jour de Pâques, mais l'abbaye resta silencieuse et menaçante, tant que le comte, dont elle se méfiait à bon droit, n'eut pas rapporté tout ce qu'il avait enlevé, c'est-à-dire jusqu'à Noël de l'année suivante (1262). Alors seulement on y reprit la célébration des messes.

(1) *Doc. hist. des Vosges*, V. 135.

Henry IV ne renonça point complètement à sa vie de rapines et d'aventures, mais lorsqu'il fut mort, l'abbaye qu'il avait tant molestée, ne fit pas difficulté d'accueillir dans son église sa dépouille mortelle. Elle lui fit même une place d'honneur, non loin de celle où reposait l'illustre abbé Antoine.

Bien plus, le sévère chroniqueur auquel nous avons emprunté tous les détails de cette tragique histoire, la termine par un trait piquant : « Sur ce tombeau, dit-il, j'ai, de ma propre main, sculpté des effigies, des fleurs et des vers » (1). Telles étaient les mœurs de ce XIII^e siècle ; des plus mauvais princes, il ne voulait garder qu'un souvenir entouré de pompe et de respect.

* *

Ainsi s'affermir la double suzeraineté des évêques de Metz et des comtes de Bar sur tous les possesseurs de fiefs établis dans le pays. Beaucoup devaient disparaître peu à peu, comme les sires de Montigny, de Mignéville, de Bénaménil. Mais à d'autres, était réservée une destinée moins éphémère.

Comme descendante et héritière des comtes de Bar, la famille de Salm demeure fixée à Pierre-Percée ; puissante tout d'abord par son titre de protectrice de l'abbaye de Senones, puis par ses alliances avec les familles des hobereaux dès longtemps ses voisines, établies à Turquestein, à Blâmont, à Barbas, à Herbéviller, par lesquelles elle s'étend et s'affermir dans tout le pays de la Haute-Vesouze.

La tige cadette de cette famille, celle qui se fixe à Blâmont, s'y trouve bientôt assez forte pour secouer le double vasselage de Bar et de Metz, et quand elle rencontre la puissance grandissante des ducs de Lorraine, c'est le plus souvent pour s'allier à elle contre leurs communs rivaux. Elle en tira grand profit qu'elle paya en dévouement, non-seulement à la Lorraine, mais à la France, car Eyme de Blâmont mourut à Crécy, aux côtés du duc Raoul, qui tomba « le plus approuchié des Anglais » ; et depuis lors elle gravita si étroitement dans l'orbite des ducs de Lorraine, qu'ils devinrent ses héritiers aux débuts du XVI^e siècle.

Salm au contraire sépara de bonne heure ses intérêts de famille de ceux de la contrée qui avait été son berceau. Les comtes de Salm acquirent de grands domaines sur le Rhin, y devinrent princes régaliens, et y jouèrent un rôle éminent sous le nom illustre de Rhingraffs ou Comtes Sauvages.

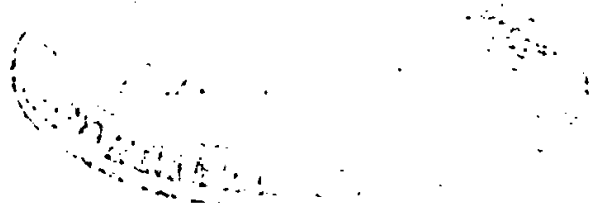
Leurs possessions de Salm, de Senones, de la vallée de Celles, liées à l'empire d'Allemagne, ne firent retour à la famille française que tout à la fin du XVIII^e siècle (1792).

(1) Récit du moine Richer. Calmet IV, xxxvii.



La Tour du Château de Pierre-Percée en 1829

(D'après une sépia de la Bibliothèque publique de Nancy)



Celles de Badonviller et de Pierre-Percée ne durent qu'aux hasards d'un partage de rentrer en fait, sinon en droit, dès le commencement du xvii^e siècle, dans le domaine de nos ducs.

Quant aux possessions du temporel de Metz, réduites d'ailleurs à des lambeaux sans cohésion, elles ne devinrent jamais lorraines. Mais elles suivirent les destinées de la vieille cité austrasienne, et avec elle firent retour à la France, quand le roi Henri II y établit en 1552 un protectorat précurseur de l'annexion.

(A suivre).

Emile AMBROISE.



RAON-SUR-PLAINE

Quoi qu'en dise M. Octave Mirbeau dans son roman automobile (628. E. 2). Raon-sur-Plaine dont nous donnons une vue dans ce numéro est un plaisant et propre village situé au pied du Donon où les touristes affluent depuis que le chemin de fer de Raon-l'Etape à Raon-sur-Plaine a mis le Donon à 3 heures de Nancy. Il fit partie jusqu'en 1793 de la principauté de Salm, en 1871 il fut un moment annexé à l'Allemagne comme dépendant du canton de Schirmeck, et ne fut restitué à la France que grâce à l'intervention de Jules Ferry.

M. Mirbeau le traversa rapidement, c'est une gloire pour le village. Sans doute ses habitants en auraient été fiers s'ils avaient connu le talent de l'auteur et s'ils n'avaient été décriés par lui. Qu'ils se consolent, ils partagent dans le livre le sort des Wallons et de tout ce qui est français. Si M. Mirbeau avait su qu'on parlait français à Grandfontaine, il n'aurait point trouvé ce village charmant et n'en aurait pas écrit la description enthousiaste qui termine son libelle. Description qui, douaniers allemands en moins, peut s'appliquer point pour point à Raon-sur-Plaine qui ressemble à Grandfontaine comme une goutte d'eau à une autre goutte d'eau.

Raon-sur-Plaine a pris très probablement son nom de ce qu'il est situé au-dessus du village de Plaine distant de quelques lieues, et non point à cause du ruisseau qui y coule. Celui-ci dans les anciens documents porte le nom de ruisseau du Donon d'Allarmont ou de Celles. Ce n'est qu'au 18^e siècle que s'autorisant du nom du village on appela *Plaine* le cours d'eau de montagne et continuant le contre sens on écrivit Celles-sur-Plaine.

C. S.